

# TRANSPORTS REGIONAUX DE VOYAGEURS

## Relevé de conclusions

■ Réunion	Comité de ligne Ardèche Sud
■ Date	25 avril 2012
■ et heure	18h00
■ Lieu	Privas
■ Participants	Liste jointe en annexe
■ Contact	Documents disponibles sur <a href="http://www.comitesdeligne.rhonealpes.fr">www.comitesdeligne.rhonealpes.fr</a>
■ Rédacteur	Magali BEINEIX-VIANNAY – DT/TCR/UED

### Propos introductifs

François JACQUART, président du Comité de ligne Ardèche Sud, accueille et remercie les participants.

Il expose les raisons de l'absence de la SNCF et de RFF qui ont choisi d'exercer leur droit de réserve, durant cette période électorale.

Il présente l'ordre du jour et précise qu'une synthèse hiérarchisée des demandes du comité de ligne sera réalisée à l'issue de la réunion.

*Ce relevé de conclusions vient en complément des documents délivrés en séance et disponibles en ligne sur le portail de la Région Rhône Alpes. Il ne traite que de la synthèse hiérarchisée des demandes du comité de ligne et alimente le document de suivi des questions/réponses.*

### Suivi des questions et réponses

Le document de suivi des questions et réponses du comité de ligne complète le présent relevé de conclusions. Il est mis à jour après chaque comité de ligne à partir des questions posées en séance et via les formulaires électroniques. Il est disponible en ligne sur le portail de la Région Rhône Alpes.

### Synthèse des débats

Reprise en gestion directe par la Région et création de la Société Publique Locale « Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme – Ardèche » :

François JACQUART rappelle que, conformément aux exigences légales liées à ses compétences d'Autorité Organisatrice de Transport (AOT) régional de voyageurs, la Région doit reprendre l'organisation en direct des services sur les lignes régionales assurées entièrement en mode routier, en les sortant du périmètre TER, contractualisé actuellement avec la SNCF.

Sur le territoire Drôme – Ardèche, il a été décidé d'étudier l'opportunité pour la Région d'intégrer la Société Publique Locale (SPL) Drôme – Ardèche. La création de cette SPL a été décidée par les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, et le Syndicat Mixte Valence Romans Déplacements pour

l'organisation de leurs services de transports et de confier à celle-ci une part substantielle des activités de la Régie Voyages Drôme appelée à disparaître après application du règlement européen « Obligations de Service Public » en 2018. Les SPL permettent à des collectivités territoriales détenant la totalité du capital de leur confier, sans mise en concurrence, l'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toute autre activité d'intérêt général.

Après la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une part et discussions avec l'ensemble des autres Autorités Organisatrices de Transport d'autre part, il a été retenu le principe de confier en décembre 2012 à la SPL « Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme – Ardèche » les lignes TER Annonay – Lyon / Le Péage de Roussillon, Montélimar – Nyons et Pierrelatte – Le Pouzin.

Le principe de la Délégation de Service Public (DSP) a été retenu comme mode de gestion du service public pour l'exploitation en décembre 2013 des lignes TER Valence – Privas – Aubenas, Montélimar – Aubenas – Les Vans, Vallon Pont d'Arc – Montélimar – Valence TGV.

CUTPSA attend beaucoup de la reprise en gestion directe par la Région et espère que les dysfonctionnements existants dans l'organisation actuelle pourront être résolus. Par ailleurs, l'association précise que, si l'expérience de la SPL s'avère concluante et si cela facilite l'organisation du service public, elle espère que la SPL sera étendue aux lignes Valence – Aubenas et Montélimar – Aubenas.

#### Cahier des charges des lignes reprises en gestion directe par la Région :

En réponse à la demande du comité de ligne du 15/11/2011, la Région indique que les cahiers des charges des lignes qui seront reprises en gestion directe (décembre 2013 pour les lignes de l'Ardèche Sud) intégrera bien la problématique des vélos.

Les transporteurs attirent l'attention de la Région Rhône-Alpes sur les problèmes techniques posés par les différentes solutions existant aujourd'hui (coffre à l'arrière du car, coffre tiroir, rack dans le car) et demande que le cahier des charges de la Région soit le plus précis possible sur les fonctionnalités et l'organisation attendues.

Plus globalement, les chauffeurs de cars souhaitent que les Instances Représentatives du Personnel soient destinataires des cahiers des charges afin de pouvoir faire part de leurs remarques.

CUTPSA demande également à être associé lors de l'élaboration des cahiers des charges.

En conclusion, il est proposé qu'un temps d'échange soit prévu sur les cahiers des charges lors du prochain comité de ligne.

## **Synthèse hiérarchisée des demandes**

Cette synthèse permet au comité de ligne de fixer ses priorités parmi les demandes formulées et de les porter à la connaissance de Mme LACLAIS, Première Vice Présidente du Conseil régional déléguée aux Transports.

1. Reprise en gestion directe par la Région : demande d'un échange lors du prochain comité de ligne sur le cahier des charges des lignes reprises en gestion directe
2. Tarification : engager une réflexion sur la tarification en partenariat avec les différents acteurs du transport (particulièrement le Département de l'Ardèche)
3. Desserte – service 2014 :
  - a. renforcer le service le dimanche en début d'après-midi de Privas vers Valence
  - b. service départ 6h50 de Valence : faire circuler du lundi au vendredi le doublage existant actuellement le lundi en le faisant passer par la vallée de la Payre
  - c. Service départ 6h55 de Privas : mettre un doublage passant par la Vallée de la Payre (ndlr : ce service passe déjà par la Vallée de la Payre)

## **Conclusion**

François JACQUART remercie les participants et invite à poursuivre les échanges autour du buffet.

## LES INTERVENANTS DE LA REGION RHONE ALPES

Nom Prénom	Fonction
François JACQUART	Président du Comité de ligne
Magali BEINEIX-VIANNAY	Direction des transports – Chargée d'étude desserte

### Présents ou représentés

NOM	PRENOM	ORGANISME
Almeras	Alain	
Bouzon	Bernard	ADTC Grenoble
BRECHON	Franck	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
CASTILLO	Guy	Autocars Charrière - Keolis
Durovray	Natacha	Région Rhône-Alpes
ETIENNE	ROGER	
GINHOUX	Bruno	
Heritier	Mélanie	Mobilité 07-26
Izopet	Danielle	
jung	Jacques	Journal de l'ardèche
MALOSSANNE	Jean-Marie	CGT
Moingeon	Patrice	usager
Pallier	Franck	CUTPSA
PELLORCE	PASCAL	
Pereira	Thierry	comité d'entreprise sotra gihoux
Pereyron	Richard	usager
Roche	didier	Région Rhône-Alpes
Taillefer	Philippe	
VENTALON	Clément	